

Audit de suivi des recommandations auprès de l'Office central du matériel historique de l'armée suisse

État-major de l'armée

L'essentiel en bref

L'Office central du matériel historique de l'armée suisse (OCMHA), qui compte cinq unités de personnel, est responsable de la collection de matériel historique de l'armée. Cette collection coûte chaque année au moins 7,4 millions de francs à la Confédération. L'OCMHA n'est pas en mesure de préciser ce montant, car un crédit spécifique fait défaut.

Le second audit de suivi portant sur des recommandations essentielles, formulées en 2010, a montré que l'OCMHA ne les a pas appliquées ou alors de manière inappropriée. Les recommandations restent en suspens. Des actions s'imposent toujours.

Les mesures prises ne renforcent pas l'OCMHA

La documentation de base partiellement révisée et les conventions actuellement en vigueur avec les trois fondations ainsi qu'avec le Centre équestre national de Berne affaiblissent la position de l'OCMHA, alors qu'elles accordent une marge de manœuvre plus grande à ces fournisseurs de prestations. Des mécanismes incitatifs appropriés font défaut pour garantir un accomplissement efficace et efficient des tâches par les prestataires de service. L'office n'est pas parvenu à imposer suffisamment sa position de mandant et de responsable face à ses prestataires.

Documents de base inappropriés

Les documents de base ne satisfont pas pleinement aux exigences légales. Parfois contradictoire, la réglementation de l'OCMHA ne garantit pas une réalisation ciblée et économe – en termes de ressources et de temps – de la mission propre à la collection. Comparés aux précédents, les nouveaux documents réduisent de plus la transparence et le contrôle des activités.

La réglementation renforce la tendance à trop collectionner. Selon divers concepts, l'OCMHA ne veut pas trier les objets de la collection qui ne sont pas conformes à l'ordonnance. Parmi eux figurent 28 chars blindés, le matériel des cadets ainsi que des équipements et des uniformes surnuméraires. Les nouveaux règlements autorisent davantage de réparations que nécessaire. Selon les documents de base, les personnes intéressées n'obtiennent pas seulement accès au dépôt, mais peuvent aussi se faire présenter les objets. Telle qu'elle est définie, l'allocation des ressources ne respecte pas suffisamment les exigences légales.

La politique de la Confédération en matière de collection n'est pas appliquée

La collection ne possède pas une identité forte, telle qu'elle est requise par la loi sur les musées et les collections. Il lui manque également un concept de collection qui puisse être coordonné avec d'autres musées et collections.

Des conventions de prestations opaques et non économes

Les conventions de prestations passées entre l'OCMHA et les fondations n'appliquent pas les exigences de contrats relevant des marchés publics. Il n'est en effet pas correct de garantir des crédits ou des indemnités sans émettre de réserve et sans exiger des prestations clairement définies en contrepartie. À l'avenir, l'OCMHA doit décrire avec précision la nature et la qualité des prestations, afin de ne payer que les coûts effectifs et imputables pour une exécution appropriée des travaux.

Aucun règlement ne régit les conséquences en cas de non-exécution ou d'exécution lacunaire d'un mandat ni en cas de mauvaise utilisation ou de vente des objets. L'OCMHA devrait résilier immédiatement les conventions et en établir de nouvelles avec l'appui du service juridique.

Les accords sur les objectifs sont sans effet

Les accords sur les objectifs entre l'OCMHA et les fondations ne reflètent pas les directives principales. La majorité des objectifs ne sont pas associés à des paramètres qualitatifs et quantitatifs mesurables. Un système incitatif fait défaut pour assurer une utilisation économe des moyens matériels de la Confédération. Lorsqu'un objectif n'est pas atteint, l'OCMHA devrait exiger des corrections et une exécution par substitution au lieu de reporter l'objectif sur les années suivantes.

Texte original en allemand